

Décision

Générale

colonial

Décision n° 22-106-1905 Indemnité.

n° 22-106-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 août 1905

Numéro JO
n° 106 du 01/09/1905

Date du numéro
1 septembre 1905

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du Gouverneur en date du 16 août 1905, l'indemnité journalière attribuée a M.Sére, écrivain au secrétariatsoncral, est portée de six à sept francs par pour a compter du 1er septembre 1905.